

## Déforestation – de nouvelles règles du jeu

Le Règlement (UE) 2023/1115 (EU Deforestation Regulation) encadre la mise sur le marché de l'Union Européenne des produits risquant d'être issus de la déforestation. Celui-ci vient proposer des critères clefs à inclure au sein d'un devoir de vigilance complet, pour que chaque metteur sur le marché de produits visés dans l'annexe du règlement puisse s'assurer que l'acte ait le moins d'impact possible sur l'environnement et les droits humains

## Formation

<b>0,5 jour - 3h30</b> <b>Horaires :</b> 9 h – 12h30 En présentiel ou à distance <b>Sessions :</b> <b>17 avril 2025</b> – à distance <b>10 juin 2025</b> – En présentiel à Paris <b>04 novembre 2025</b> – à distance <hr/> <b>500 €HT</b>	<b>Pour qui ?</b> Acheteurs Responsables RSE Juristes d'entreprises	<b>Quelle pédagogie ?</b> Alternance de quiz et d'apports théoriques et méthodologiques Etude de cas	<b>Les pré-requis</b> Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.
---	--	--	--



Cette formation est conçue et animée par **transitions**, une des filiales conseil du groupe Ecocert.

## OBJECTIFS

- Décomposer le RDUE et discerner les obligations qui en découlent
- Distinguer la place du RDUE sur le sujet du devoir de vigilance

## PROGRAMME

### LE RDUE, MAIS POURQUOI ?

- Génèse du RDUE et besoin de réglementer les 'commodités' présentant un risque de déforestation.

### LE RDUE, KESAKO ?

- Contenu du règlement par type d'obligations
- Quelles sont les entités concernées, avec quelles obligations, et sous peine de quel type de sanctions.

### LE RDUE VS. LE DEVOIR DE VIGILANCE

- Replacer le RDUE et les obligations qui en découlent dans l'ensemble des règlements et pratiques d'un bon devoir de vigilance.
- Application à un exemple concret d'une filière à risque (palme, soja, cacao...).

## INFO / TARIFS

Vous souhaitez organiser cette formation en INTRA ? Nous consulter.